

## PAC (01R11-17-C010)

Culture et évaluation de lignées généalogiques de blé et d'avoine – Colombie-Britannique

### **BESOIN**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin des services d'une installation de recherche qui possède des terres, ou a accès à des terres, à Dawson Creek et/ou Fort St. John (Colombie-Britannique, pour cultiver et évaluer des cultivars hâtifs d'avoine en vue de leur culture dans les régions des Prairies sujettes à la rouille, et des cultivars hâtifs de blé de printemps en vue de leur culture dans les régions de Peace River et Parkland dans l'Ouest du Canada.

AAC coordonne des essais en collaboration avec le Comité de recommandation des Prairies pour l'orge et l'avoine, Le Ministère coordonne l'évaluation de cultivars candidats d'avoine et de blé dans le cadre d'une série d'essais coopératifs préalables à l'enregistrement.

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

1. Planter des semences le plus tôt possible, lorsque la météo le permettra, conformément au plan d'essais fourni par le responsable de projet d'AAC.
2. Appliquer au besoin des mesures de lutte contre les mauvaises herbes, les oiseaux et les insectes.
3. Identifier les parcelles (avec des piquets ou des étiquettes en boucle) tout au long de la saison de croissance.
4. Au cas par cas, appliquer des fongicides à la demande du responsable de projet d'AAC en vue de lutter contre les maladies foliaires et les maladies transmises par les semences. L'utilisation de ces agents sera prévue de manière à ne pas compromettre la sélection des résistances génétiques aux maladies qui ont une incidence économique.
5. Évaluer les parcelles durant la saison de croissance à la demande du responsable de projet d'AAC. Les évaluations comprennent, sans s'y limiter, des observations relatives à la date d'épiaison, à la maturité, à la hauteur et la résistance à la verse.
6. Effectuer la récolte des cultures à maturité, lorsque la météo le permet, en prenant soin de minimiser les pertes et les erreurs.
7. Peser et enregistrer le rendement de la récolte et envoyer les données à AAC le plus rapidement possible à des fins d'analyses après récolte par le responsable de projet d'AAC.

8. Conserver tout le grain prélevé/récolté jusqu'à la fin du mois de février de chaque campagne agricole année et les envoyer à AAC sur demande conformément aux directives écrites du responsable de projet.
9. Préparer un rapport à l'intention du responsable de projet en format électronique (Word ou Excel) au sujet des activités de chaque campagne agricole.
  - a. Les rapports doivent contenir des renseignements sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :
    - Résistance aux maladies
    - Date d'épiaison
    - Maturité et hauteur
    - Résistance à la verse et rendement des cultivars hâtifs d'avoine et de blé
    - Dates de réception et de plantation des semences et des opérations sur le terrain
    - Autres données à la demande du responsable de projet d'AAC.

## **DURÉE DU CONTRAT**

De la date d'adjudication du contrat au 31 mars 2018.

Valeur estimée : 127 302 \$ (incluant la TPS)

## **ENTREPRENEUR PROPOSÉ**

B.C. Grain Producers Association  
C.P. 6004  
FORT ST. JOHN (C.-B.) V1J 4H6

## **JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR UNIQUE**

La B.C. Grain Producers Association (BCGPA) est le seul fournisseur connu ayant accès aux terres des sites d'essais. Les sites de Dawson Creek et de Fort St. John offrent une saison de croissance extrêmement courte idéale pour la sélection de variétés de blé et d'avoine adaptées aux régions de production de Parkland et de Peace River, comme l'exigent l'activité principale liée au blé CL6-A3 et le mandat de la Grappe de sélection du blé, qui est soutenu par l'industrie. La valeur des données obtenues par la BCGPA sera augmentée car des modèles statistiques à long terme ont été établis afin d'établir des liens entre le rendement des lignées expérimentales de blé et d'avoine sur les sites de la BCGPA et leur rendement à l'échelle de la région de culture. Des données obtenues sur un autre site n'auraient pas la même valeur pour le programme de sélection. La valeur des données d'essais de rendement agricole est liée au site d'essais et la continuité des données est essentielle au maintien de cette valeur.

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

La présente a pour objet d'aviser le public que l'État a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée et de ne négocier qu'avec celle-ci. Pour toute question concernant ce marché, veuillez vous adresser à l'autorité contractante.

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de leur intention d'adjuger un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date de clôture, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante peut dès lors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, si un énoncé de capacités satisfait aux exigences indiquées dans le PAC, l'adjudicateur entamera alors le processus complet d'appel d'offres.

### **Demandes de renseignements sur la soumission d'énoncés de capacités**

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services ou les biens précités peuvent présenter par écrit, soit par courrier, par télécopieur ou par internet, un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de la demande, le nom de l'autorité contractante et la date de clôture du PAC doivent apparaître dans votre énoncé de capacités en caractères d'imprimerie.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.